Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_7-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 8 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (15) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Annick DANIEL, Michel ROULLE, André LE CHAPELAIN, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Solenn LE GLOAHEC, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (5) : Ronan LE DELEZIR avait donné pouvoir à Michel LE MENTEC, Catherine CHANTELOT avait donné pouvoir à Annie AUDIC, Hubert DERACHE avait donné pouvoir à Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Yoann GREZEL.

Absents excusés (2) : Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC.

Conseillers en exercice : 22	Présents : 15	Votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-8-7 Chapelle du Plaskaër– convention financière avec l'association

Rapporteur Jean-Loïc BONNEMAINS

ANNEXE – Projet de convention

Il est nécessaire de réaliser des travaux de restauration du clocher et de reprise des enduits de la chapelle du Plaskaër. Des devis ont été sollicités et deux entreprises ont été retenues, les montants des travaux de restauration s'élèvent à :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_7-DE

- 2 600,00 euros hors taxes (3120 € TTC) pour la reprise des enduits par l'entreprise K1000'BAT
- 1 264,00 € hors taxes (1516,80 € TTC) pour la restauration des joints sur le clocher par l'entreprise LE MITOUARD MACONNERIE

L'association de sauvegarde de la chapelle du Plaskaër souhaite apporter son soutien à ces opérations en finançant 100% du montant hors taxes des travaux soit 3864 euros. La commune, quant à elle, prendra à sa charge la TVA 772,80 euros.

La convention ci-annexée sera signée entre l'association de la sauvegarde de la chapelle du Plaskaër et la commune, elle a pour objet de préciser les engagements financiers de ces deux parties.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de restauration du clocher et de reprise des enduits de la chapelle du Plaskaër ;
- APPROUVE l'offre de concours d'un montant de 3864 euros faite par l'association de sauvegarde de la chapelle du Plaskaër pour ces opérations de restauration ;
- APPROUVE les termes de la convention, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association

20 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE CRAC'H MORBIHAN

Jean-Loïc BONNEMAINS

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC